

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° II-2466

présenté par
M. Jerretie

à l'amendement n° 860 de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 78, insérer l'article suivant:****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Pour les communes dont le territoire terrestre est en tout ou partie compris dans un cœur de parc national créé depuis moins de trois ans, l'attribution individuelle est doublée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît plus équilibré de doubler pour trois ans plutôt que cinq ans l'attribution de dotation au titre des nouveaux cœurs de parcs nationaux.